



Réunion de la CLE du SAGE Loire amont

Le 29 septembre 2011 au Conseil Général de Haute-Loire

COMPTE RENDU

Animation de la réunion : Michel Joubert, Président de la CLE du SAGE Loire amont
Jean-Luc Campagne (Geyser)
Pierre Strosser et Corinne Forst (ACTEON)

Compte-rendu : Willy Guieau (CPIE du Velay)

Le compte-rendu de la séance précédente de la CLE est approuvé.

Personnes présentes et excusées

Voir liste jointe au présent compte rendu. Le quorum est atteint.

Introduction de Michel Joubert

Michel Joubert rappelle qu'un des objectifs du SAGE Loire Amont est d'élaborer et de mettre en œuvre les mesures qui permettront d'atteindre l'objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau : un bon état écologique des eaux en 2015.

Election du Bureau de la CLE et de son Président

Le Bureau de la CLE doit être renouvelé, car le mandat de six ans est échu. L'élection est pilotée par la Direction Départementale des Territoires.

Le Bureau est composé de trois collèges :

- représentants des collectivités et des établissements publics locaux,
- représentants des usagers,
- représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Pour le 2nd collège, la CLE décide de maintenir le siège de la chambre d'agriculture, de la fédération de pêche et d'EDF. SOS Loire Vivante et Nature Haute Loire se portent tous les deux candidats pour le siège restant. Le vote des usagers retient la candidature de SOS Loire Vivante.

Les membres de la CLE arrêtent la composition du bureau telle que présentée dans la délibération n°05.02.

Le Président de la CLE doit également être réélu. **La CLE élit Michel Joubert, candidat pour achever le travail engagé (cf. délibération n°05.02).**

Composition des différentes instances

Les membres de la CLE arrêtent la composition des commissions inter-SAGE Ardèche – Loire amont et Lignon - Loire en Rhône Alpes - Loire amont telles que présentées dans les délibérations n° 05.03 et 05.04.

Validation du scénario tendanciel

Valérie Badiou rappelle les étapes du SAGE qui ont eu lieu jusqu'à présent : état des lieux, diagnostic partiel et scénario tendanciel.

Corinne Forst présente le scénario tendanciel (voir présentation power point en annexe du présent compte rendu et document transmis avec l'invitation), qui a déjà été débattu en groupes de travail et en Bureau. Il présente la perspective d'évolution du territoire en suivant la tendance, c'est-à-dire sans la mise en place du SAGE.

Monsieur Chapuis rappelle l'importance de la justesse du scénario puisqu'il sert de base pour la construction des scénarios contrastés. D'après lui, les évolutions attendues présentées sur la qualité des eaux ne traduisent pas la réalité. Plusieurs avis divergents sont exprimés à ce sujet. Pierre Strosser du bureau d'études Acteon rappelle que la présentation faite est le résultat de divers échanges en groupe de travail, bureau.... Des éléments complémentaires seront apportés sur le thème de la qualité.

La CCI précise que la situation des tanneries du Puy-en-Velay a évolué positivement, et qu'il faudrait mettre à jour ces informations dans le scénario.

Michel Joubert constate que plusieurs outils de gestion de la ressource en eau existent déjà. Seront-ils suffisants pour atteindre le bon état écologique des eaux, sans avoir à mettre en place le SAGE ? La CLE retient que le SAGE va fédérer les actions existantes et permettre de généraliser les bonnes actions menées sur des sous périmètres : un même outil ne couvre pas toutes les thématiques et il existe des territoires orphelins.

Jean Proriol signale que la formation des agents municipaux à l'usage des pesticides existe. Ce point sera rappelé lors de la prochaine AG de l'Association des Maires de la Haute Loire. Les agents sont d'ailleurs sensibles à cette question.

Philippe Cochet estime qu'il manque le lien entre la forêt et la gestion de la ressource en eau. Selon lui, l'eutrophisation liée aux nitrates est trop absente, de même que l'utilisation des engrais chimiques qui polluent l'eau.

Le CRPF et l'ONF précisent qu'ils sont favorables à une gestion de la forêt et pas une non-gestion. Bertrand Teissedre demande des précisions sur les incertitudes annoncées quant à la qualité des milieux et des cours d'eau en milieu forestier. Pierre Strosser précise qu'il s'agit d'incertitudes sur l'évolution du milieu, sur la réaction des gestionnaires après des coupes de parcelles par exemple.

SOS Loire Vivante souligne l'augmentation de la fréquentation de motos dans les gorges de la Loire.

La CLE ne valide pas le scénario tendanciel tel que présenté, et demande à ce que certains points soient approfondis ou révisés. Il est indispensable d'être précis, car cette base va aiguiller la CLE dans ses décisions par la suite.

Chacun peut envoyer ses commentaires d'ici le 15 octobre pour réagir ou enrichir le scénario tendanciel. En fonction des retours, une nouvelle CLE sera organisée ou un document synthétique sera envoyé à ses membres pour validation.

Présentation et validation du « catalogue de mesures »

Depuis mars 2011, la concertation a permis d'identifier, d'enrichir et de construire un catalogue de 59 mesures répondant aux enjeux identifiés dans le scénario tendanciel. Il est précisé que le catalogue tel que présenté est à ce jour incomplet (manque des éléments sur le financement notamment).

Plusieurs mesures sont présentées, en guise d'exemple : amélioration de la connaissance, renforcement du conseil et de la sensibilisation, mesures organisationnelles.

Michel Roussel souligne l'importance d'avoir une action de sensibilisation du public avec une approche globale, en soulignant les contradictions observées au quotidien entre un accord pour l'objectif global, et un mécontentement des riverains quand des actions sont mises en œuvre.

Michel Joubert considère que chacun réagit à un problème qui le concerne ponctuellement. Sensibiliser tout le monde sur un enjeu est très complexe.

Gilles Dodet rappelle que les actions communales concrètes sont une bonne manière de communiquer et que les agents municipaux peuvent être des relais d'opinion auprès des usagers.

Christian Boulard suggère de préparer des articles clef en main sur le SAGE pour les bulletins municipaux.

L'étude complémentaire concernant le complexe de Montpezat va par ailleurs permettre d'envisager d'autres mesures, qui seront intégrées au catalogue des 59 mesures actuelles.

La CLE souligne l'importance de privilégier des mesures simples et applicables, en intégrant une part de communication.

Chacun peut apporter d'autres propositions d'ici le 15 octobre sur la liste des mesures et leur contenu.

Présentation et validation de la manière de regrouper ces mesures afin de construire les scénarii contrastés

Le travail en groupe de travail a permis d'identifier trois approches différentes de scénarii contrastés.

Le socle commun représente six à sept mesures, mais elles représentent la part majeure des financements. Les scénarios possibles représentent ensuite une part mineure du budget total. Des panachages seront également possibles.

Les membres de la CLE demandent qu'un travail complémentaire soit mené pour la construction des scénarios contrastés en prenant en compte les critères suivants :

- **le niveau d'ambition,**
- **la priorisation dans le temps,**
- **l'impact des mesures à l'échelle du SAGE,**
- **la formulation,**
- **le coût des mesures**

Une note de présentation de ces réflexions sera transmise prochainement aux membres de la CLE.

Présentation et validation du PAGD du SAGE Ardèche

Les représentants du SAGE Ardèche présentent la méthodologie développée depuis huit ans pour l'élaboration du SAGE et présentent le plan d'actions proposé au final. Après validation de la CLE du SAGE Ardèche, une enquête publique sera lancée.

15 enjeux, 5 objectifs généraux et 39 dispositions sont proposés au total, dans la phase de consultation actuelle.

La CLE du SAGE Loire amont se prononce favorablement sur le projet de SAGE Ardèche en soulignant l'importance de la collaboration et de la concertation entre les deux démarches SAGE afin de garantir leur compatibilités (cf. délibération 05.05).

A noter que le travail déjà engagé entre les deux SAGE va dans ce sens, notamment au sein de la commission inter-SAGE.

Présentation et validation du projet de classement des cours d'eau

Frédéric Marchand de la DDT43 présente le projet de classement des cours d'eau, dont le renouvellement doit être arrêté début 2012 par le Préfet de Bassin, après avis de différentes parties prenantes, dont la CLE du SAGE Loire Amont. Il souligne l'importance de cette consultation puisque la CLE est appelée à se prononcer sur un dossier à portée réglementaire.

Frédéric Marchand reprend les éléments de la note transmise aux membres de la CLE avec la convocation, en précisant que pour le Dolaizon, le projet de classement en liste 2 proposerait son cours aval à partir de la confluence avec le Riou, au vu des difficultés techniques juridique et financière pour intervenir sur l'amont.

Monsieur Habauzit d'EDF précise qu'il a transmis un courrier à la CLE (cf. pièces jointes au compte-rendu) faisant apparaître certaines erreurs et qu'il souhaite que ces informations soient relayées.

La CLE donne un avis favorable au projet de classement des cours d'eau tel que présenté en CLE le 29 septembre 2011 (cf. délibération 05.06).

Divers

La CLE se prononce favorablement aux modifications apportées aux règles de fonctionnement de la CLE (disparition du mode de représentation avec des suppléants). Voir délibération 05.07.

Le compte-rendu de la commission inter-SAGE Ardèche-Loire amont du 12 septembre 2011 est joint au présent compte-rendu pour information.

Délibérations prises

Au cours de cette rencontre, les délibérations suivantes (jointes au présent compte-rendu) sont prises :

- 05 - 01 – Election du Président
- 03 - 02 – Composition du Bureau
- 03 – 03 – Composition de la commission inter-S.A.G.E. Ardèche – Loire amont
- 03 – 04 – Composition de la commission inter-S.A.G.E Loire en Rhône Alpes – Lignon – Loire amont
- 05 - 05 – Avis de la CLE sur le projet de SAGE Ardèche
- 05 – 06 – Avis de la CLE sur le projet de classement des cours d'eau
- 05 – 07 - Approbation des règles de fonctionnement de la CLE

Michel JOUBERT remercie les participants de leur présence.

**Le Président de la C.L.E
du S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Pièces jointes :

- liste des personnes présentes et excusées,
- délibérations 05.01 à 05.07,
- présentations power-point faites lors de la réunion,
- compte-rendu de la commission inter-SAGE Ardèche-Loire amont du 12 septembre 2011,
- note d'EDF à la CLE sur le projet de classement des cours d'eau.

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunion plénière du 29 septembre 2011

Délibération n°05-01

ELECTION DU PRESIDENT DE LA C.L.E.

Michel JOUBERT, **représentant du Conseil Général de Haute-Loire au sein de la C.L.E., est réélu à l'unanimité** Président de la C.L.E. du S.A.G.E Loire amont.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunion plénière du 29 septembre 2011

Délibération n°05-02

COMPOSITION DU BUREAU ET DESIGNATION DES VICES-PRESIDENTS

La C.L.E. arrête la composition du Bureau comme suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Conseil Général Haute-Loire – Président de la CLE
Conseil Général de l'Ardèche
Association des Maires de Haute-Loire (Michel ROUSSEL)
SICALA
Syndicat de Gestion des Eaux du Velay
Syndicat d'Assainissement et d'Eau du Puy
SIVOM de Coucouron
CC du Pays de Saint-Bonnet le Château
Etablissement Public Loire

Collège des représentants des usagers

Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire
Chambre d'agriculture de Haute-Loire
EDF – Groupe d'exploitation Hydraulique Loire Ardèche
SOS Loire Vivante

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Mission Interservices Pour l'Eau et la Nature de Haute-Loire
Agence de l'Eau Loire Bretagne
ONEMA
Mission Interservices pour l'Eau de l'Ardèche

Deux Vices-Présidents sont élus ou désignés au sein de la C.L.E. pour une durée de trois ans :

- Monsieur Antoine LARDON, Président de la Fédération Départementale des Associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire, au sein du collège des représentants des usagers,
- Monsieur Daniel BERTRAND, représentant de l'EPL au sein du Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunion plénière du 29 septembre 2011
Délibération n°05-03

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTER S.A.G.E. **S.A.G.E. ARDECHE – S.A.G.E. LOIRE AMONT**

La composition pour la partie Loire amont de la commission inter-S.A.G.E. entre le S.A.G.E. Ardèche et Loire amont est arrêtée comme suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Titulaire	Organisme
Michel JOUBERT	Conseil Général de Haute-Loire – Pdt de la CLE
Gérard MONIER	Syndicat des Eaux de l'Ance Arzon
Gilles DODET	SICALA
Jean PRORIOL	Représentants les Maires de la Haute-Loire
Bernard ROBERT	Syndicat des Eaux de l'Emblavez

Collège des représentants des usagers

Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire
Chambre d'agriculture de Haute-Loire
Un représentant des acteurs du tourisme

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Mission Interservices Pour l'Eau et la Nature de Haute-Loire
ONEMA
Agence de l'Eau Loire Bretagne

La commission inter-S.A.G.E. est co-présidée par les Présidents des deux C.L.E..

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

C.L.E. du S.A.G.E. Loire amont

Réunion plénière du 29 septembre 2011

Délibération n°05-04

COMPOSITION DE LA COMMISSION INTER – S.A.G.E. LIGNON – LOIRE EN RHONE ALPES – LOIRE AMONT

La composition de la commission inter-S.A.G.E. Lignon – Loire en Rhône Alpes – Loire amont pour la partie Loire amont est arrêtée comme suit :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Titulaire	Organisme
Michel JOUBERT	Président de la CLE
Pierre ASTOR	Conseil Général de Haute-Loire
Jean-Pierre BROSSIER	Syndicat de Gestion des Eaux du Velay
Gilbert PEYRET	Communauté d'Agglomération du Puy
Jérôme BAY	Représentants les Maires de la Haute-Loire

Idem pour le S.A.G.E. Loire en Rhône Alpes et le S.A.G.E. Lignon.

Collège des représentants des usagers

EDF
SOS Loire Vivante
FRAPNA Loire
Fédération de Pêche de Haute-Loire
Chambre d'Agriculture de Haute-Loire

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

ONEMA
DDT de la Loire
DDT de Haute-Loire
ARS de la Loire
ARS de la Haute-Loire
Agence de l'Eau Loire Bretagne

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Réunion plénière du 29 septembre 2011

Délibération n°05-05

APPROBATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA C.L.E.

Les règles de fonctionnement **de la C.L.E.** telles que présentées le 29 septembre 2011 sont **approuvées à l'unanimité par la C.L.E..**

Les règles de fonctionnement définitives sont jointes à la présente délibération.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Réunion plénière du 29 septembre 2011

Délibération n°05-06

AVIS SUR LE PROJET DE SAGE ARDECHE

La CLE du SAGE Loire amont se prononce favorablement sur le projet de SAGE Ardèche en soulignant l'importance de la collaboration et de la concertation entre les deux démarches SAGE afin de garantir leur comptabilité.

**Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont**

Michel JOUBERT

Réunion plénière du 29 septembre 2011

Délibération n°05-07

AVIS SUR LE PROJET DE CLASSEMENT DES COURS D'EAU

La CLE donne un avis favorable au projet de classement des cours d'eau tel que présenté lors de la réunion plénière du 29 septembre 2011.

Le Président de la C.L.E du
S.A.G.E. Loire amont

Michel JOUBERT